

Le Mot du Maire :

Travaux centre bourg :

Ces travaux ont commencé à la mi-septembre dans de bonnes conditions. L'hiver rigoureux a obligé l'entreprise DEGAUCHY à les stopper, ils seront repris courant février dans des conditions difficiles.

La vigilance des élus membres de la commission voirie obligea les équipes sous-traitantes à corriger rapidement les erreurs commises.

Terminés courant mai, après la plantation des végétaux dont la reprise fut délicate à cause de la sécheresse, nous pouvons être satisfaits du résultat obtenu, j'en veux pour preuve les remarques positives de nombreux Monchysois et d'étrangers que j'ai pu côtoyer.

Merci à tous les riverains pour la gêne qu'ils ont dû supporter avec patience et compréhension à cause de ces travaux.

L'avenir de notre école :

Anticipant la suppression d'une classe due aux effectifs en baisse, pour la rentrée scolaire 2011/2012, plusieurs réunions eurent lieu dans nos communes, à la Sous-Préfecture, pour conforter nos RPI.

La venue de M. BASSAGET, Sous-Préfet de notre circonscription, dans notre commune nous a prouvé tout l'intérêt qu'il portait à ce bouleversement à venir. Après un état des lieux de nos locaux existants, notre but, nous SISCO de Monchy-Tertry-Devise était d'élargir son emprise sur quelques communes voisines comme le suggérait nos instances dirigeantes.

Lors d'une ultime réunion à Péronne, convoqué simultanément avec Athies, le couperet est tombé : seul Athies devra rejoindre le SISCO de Monchy avec pour résultat 3 classes à Monchy et 2 à Athies.

Plusieurs rencontres se sont déroulées avec Mme Dujardin, Inspectrice des écoles, entre nos deux SISCO pour régler les problèmes de maintenance à savoir le transport géré par le Conseil Général, la cantine qui reste à Monchy dont le temps alloué au repas du midi posait problème. La gestion des employés communaux avec la nouvelle répartition de leur temps de travail et la suppression d'un poste ATSEM.

Un grand merci aux enseignants qui doivent s'adapter dans les plus brefs délais, aux élus du SISCO, à Joël en particulier, bien au fait de tous ces problèmes. Sachez que notre souci majeur à tous, demeure le bien-être de nos enfants.

Que notre rapprochement avec Athies qui perd Ennemain, dirigé sur St Christ se déroule dans les meilleures conditions possibles, dans le respect de chacun.

Le quotidien dans notre village :

Les divers délits empoisonnent le quotidien des Monchysois :

- Les parterres de fleurs saccagées.
- Les boîtes aux lettres dégradées.
- La vitesse et le bruit provoqués par les boosters et les motos trafiqués.

Et j'en passe ! Que faire ?

D'abord le rôle des parents à veiller sur leur comportement, complété par celui des enseignants.

Qu'à l'avenir un quadrillage soit réalisé avec un responsable élu ou pas pour que les faits divers soient communiqués au Maire et qu'un dialogue s'instaure dans un climat serein et qu'ainsi de nos rencontres puissent naître des projets constructifs.

Lors de la fête locale des 26 et 27 juin dernier, environ 700 bouteilles diverses ont été ramassées et récupérées par Bruno le lendemain. Avant de quitter la Commune, les forains m'ont fait part de leur désarroi face à cette débauche.

D'autre part, trop de chiens errent sans maître pour les accompagner, trop de chiens perturbent le repos de nos concitoyens par la cacophonie de leurs aboiements. Il en va du respect de nos voisins pour une vie plus harmonieuse de vous tous. C'est mon désir le plus cher.

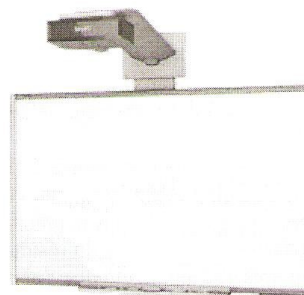
INFORMATIONS DIVERSES

Pour la rentrée de septembre 2011, La Commune de Monchy Lagache, La Communauté de Communes du Pays Hamois, en collaboration avec Somme Numérique et l'Inspection d'académie, développera et accompagnera l'usage des TICE à Monchy Lagache.

(TICE) = Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation des élèves du cycle primaire.

Les investissements 2011 correspondants à cette action sont les suivants :

- 1 Tableau Blanc Interactif (TBI) (voir photo ci contre).
- 1 PC portable de pilotage du TBI.
- 5 PC portables « élève ».
- 1 classe mobile (une classe mobile est un chariot sécurisé, muni de roues et renfermant du matériel informatique (ordinateurs portables, imprimante, borne Wi-Fi...) recréant ainsi un réseau informatique multimédia totalement autonome et pré-câblé facilement transportable).



Le tableau blanc interactif se présente sous la forme d'un tableau blanc classique, mais il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéo-projecteur pour proposer un certain nombre de fonctionnalités notamment sonores et tactiles, avec possibilité d'annotations ou de corrections du document projeté.

L'ensemble de ces matériels ont été installés dans la classe de Mme Bre-sous le 04 Août 2011 et sont donc opérationnels pour la rentrée 2011.

Pourquoi développer les usages des TICE au sein de notre école primaire ?

Ces techniques enrichissent le panel d'outils facilitant la réussite scolaire et éducative des élèves et rapprochent les différentes composantes de la communauté éducative (Enseignants, Parents, Élèves, Mairie) autour des ENT (Espace Numérique de Travail).

Pour les élèves :

l'aspect innovant, moderne de l'outil qui permet l'éveil de la curiosité des élèves en classe et permet de mieux capter leur attention.

- **Accroît la participation** des élèves, en particulier pour « aller au tableau », il y a beaucoup moins d'ap-préhension...
- **Favorise le processus d'apprentissage et de mémorisation** grâce à :
 - La meilleure visibilité des documents.
 - Le fait que la mémoire visuelle vienne compléter la mémoire auditive habituellement sollicitée en classe.
- **Permet de valoriser les élèves** : l'enseignant peut projeter à la classe les travaux de certains élèves pour illustrer ses corrections et met ainsi en avant la qualité de leurs travaux.
- **Favorise une posture et un apprentissage proactifs** : si pendant le cours un mot pose question, l'élève peut rechercher sa définition dans un dictionnaire en ligne qui lui-même peut mener à un autre document.

Le programme d'accompagnement de la scolarité à distance devient possible, certifié par l'Éducation nationale. Il offre aux élèves des comptes sur un site sécurisé et spécialisé afin qu'ils puissent faire des exercices dans les matières de leur choix. L'élève peut revoir les notions oubliées ou anticiper un apprentissage : chaque abonnement annuel pris en charge par le SISCO, donne un accès illimité aux programmes de l'année précédente et de l'année suivante. Toutes ces opérations se font en toute sécurité et toujours à l'initiative et sous le contrôle de l'enseignant.

Important aussi : La continuité du processus est assurée lorsque l'élève passera du primaire au collège car le Conseil général de la Somme s'appuie également sur Somme Numérique pour déployer les ENT dans les col-lèges dans le cadre de sa politique globale "collège numérique".

Une présentation aux Parents de ces nouveaux outils pédagogiques sera organisée au cours du premier trimestre 2011/2012.

M.Capon.

Délégué communautaire du Pays hamois, en charge du développement numérique du Territoire.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mardi 8 février 2011 à 18 heures**

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN - Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN - O.BLERIOT - M.BOUTILLIER – C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE - P.LEVERT - D.WILLEMANN

Excusés : JF CARBONNAUX - P.VANDEROSIEREN

Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

La séance a lieu en présence du sous-préfet de Péronne, Jean-Marc BASSAGET et du conseiller général, Grégory LABILLE.

Un tour de table permet à chaque conseiller de se présenter au sein du conseil municipal.

Point sur les dossiers de la commune

Le sous-préfet demande à faire un point sur les **travaux en cours dans la commune** : travaux du centre bourg qui vont de l'ancienne poste jusqu'au pont de l'Omignon, voirie autour de l'église, de la place du 11 novembre.

Pour ces travaux, la commune bénéficie de subventions au titre du FRAPP 2009 (Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie) et du 1% paysage et développement.

Le sous-préfet incite la commune à déposer un dossier DETR pour des travaux supplémentaires (entre 20 et 30% de financement possible). La fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR) s'est concrétisée par la mise en place de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (*DETR*).

M.CAPON s'indigne des changements de règles d'attribution des aides par l'Etat, le Conseil Régional. Ainsi PEL ne finance plus les investissements.

Le sous-préfet répond qu'il faut tenter d'obtenir toutes les aides possibles.

Concernant l'**assainissement**, M.RIGAUX fait part au sous-préfet du souhait du conseil municipal de passer en non collectif. Un point sensible reste l'Omignon.

L'**achat du garage Trincart** devrait permettre d'agrandir le parking du Foyer Rural et d'aménager un espace pour l'atelier communal. Ces travaux pourraient peut-être être éligibles à la DETR.

L'**ADMR** cherche une solution pour s'installer dans d'autres bureaux (problèmes de superficie, d'accueil, de chauffage...)

L'achat de l'**ancien café** est un projet à suivre avec Page 9.

Le développement de l'école dans le Pays Hamois

Le sous-préfet prévoit plusieurs étapes :

Convaincre les protagonistes de la nécessité de réagir

Préparer un plan de financement

La construction elle-même

Le fonctionnement avec la mutualisation des moyens

Le sous-préfet est prêt à prendre l'initiative de réunir autour d'une table les acteurs potentiels du projet.

Le message qu'il souhaite faire passer est « Non, nous ne perdons pas une école, nous allons en gagner une plus grande, plus belle ».

Levée de séance à 19 h

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 9 Mars 2011 à 20 Heures**

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN - Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN – O.BLERIOT – M.BOUTILLIER –JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX -

JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN

Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

Le compte-rendu de la séance précédente du 8 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU PAYS HAMOIS PAR CHRISTELLE DEVILLERS

C.DEVILLERS présente le FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) du Pays Hamois. Le principal objectif du FISAC est de préserver, voire développer le commerce de proximité. Dix fiches actions ont été retenues et la commune est concernée par 2 ou 3 d'entre elles : la rénovation des vitrines commerciales, la modernisation de l'outil de travail et, éventuellement, la signalétique commerciale d'entrée de territoire proposée par E.BOURSIN (la participation de la commune pour un tel panneau serait d'environ 1600€ HT).

C.DEVILLERS propose 3 étapes : délibération du Conseil Municipal précisant les modalités d'aide des commerçants artisans concernés (nombre de dossiers, aide financière de la commune, ...), réunion d'information des intéressés par la CCPH puis par la commune.

RETOUR SUR LA VISITE DU SOUS-PREFET

Avenir du groupe scolaire

La décision d'éventuelles fermetures de classe ne devrait être prise qu'après les élections cantonales. C'est alors que le sous-préfet, actuellement soumis à un devoir de réserve, devrait réunir les maires concernés par la réorganisation de la carte scolaire. Il est cependant probable que le RPI Monchy-Lagache Tertry Devise soit touché par la fermeture d'une classe. Le groupe de réflexion mis en place devra alors se réunir.

ADMR

Le projet d'un éventuel déménagement de l'ADMR est en attente.

TRAVAUX DU CENTRE BOURG

Les travaux devraient être terminés fin mars. Des candélabres doivent être déplacés et des spots installés. Il reste des enrobés à faire.

Une demande d'installation de potelets devant la mairie a été faite. Elle entraînera une modification du stationnement à cet endroit.

Le marquage des places de stationnement est à faire par la commune.

Une première réception des travaux aura lieu le vendredi 11 mars.

Garage Trincart : Les travaux sont retardés à la suite d'un mauvais dimensionnement des fenêtres. M.CAPON demande s'il est prévu d'installer des châssis avant la pose des fenêtres.

Des réserves sur les travaux du Centre Bourg sont d'ores et déjà posées : une marche de l'escalier de l'église trop pentue, un enrobé de mauvaise qualité à plusieurs endroits, pas de symétrie par rapport au portail de l'église.

A une question de P.VANDEROSIEREN, D.RIGOLIN répond que les dauphins doivent être réinstallés par les particuliers eux-mêmes. B.HERY en a déjà remis un certain nombre.

A une question de Y.BRESOUS, D.RIGOLIN répond que les camions qui alimentent l'épicerie sont autorisés à se garer sur les places de stationnement devant le commerce.

P.GOURLIN regrette que les plantations n'aient pas déjà été faites. Elles sont prévues mi-avril.

M.BOUTILLIER propose l'installation de bornes ou de pierres dans les virages pour protéger les plantations.

D.RIGOLIN explique qu'il reste environ 90000€ non encore utilisés sur le budget des travaux du Centre Bourg. Un projet d'aménagement de places de parking entre le garage Trincart et le Foyer rural est évalué à 42000€. D.RIGOLIN se renseigne sur les procédures à accomplir pour la réalisation de ces travaux dans le cadre d'un marché adapté.

P.VANDEROSIEREN fait part des réflexions de plusieurs habitants qui souhaiteraient connaître les travaux prévus après ceux du Centre Bourg. D.RIGOLIN rappelle qu'en 2008, les efforts se sont portés sur La Cabourerye et les hameaux de Flez et Douvieux, et qu'après l'aménagement du Centre Bourg, d'autres travaux sont à l'étude.

PLU

E.BOURSIN fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le vendredi 4 mars avec les agriculteurs de la commune, des représentants de la Chambre d'Agriculture et de la CCPH et les membres de la commission PLU. Chaque agriculteur a pu présenter ses projets. Les agriculteurs estiment que le PLU ne prévoit pas suffisamment de terres cultivables. V.BREHANT de la CCPH a répondu qu'il fallait tenir compte des perspectives du village d'un point de vue paysager. Il ne faut pas oublier que le PLU est révisable par avenant. Les représentants des différentes parties prévoient de se revoir. Y.BRESOUS estime qu'il faut prendre garde à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage.

M.RIGAUX rappelle que la commission a un rôle consultatif. Le Conseil Municipal délibérera, puis la Com de Com du Pays Hamois instruira une enquête publique. La décision définitive sera prise par le préfet.

Le constat est fait du peu de terrains à vendre dans la commune.

TRAVAUX SUR LA RIVIERE OMIGNON

M.RIGAUX rappelle qu'une convention a été signée par la commune avec l'Association Syndicale Autorisée de l'Omignon pour 4 ans. Les premiers travaux réalisés derrière le terrain de tennis semblent efficaces.

PEUPLERAIES

JF GOURLIN explique qu'une nouvelle vente de peupliers aura lieu au printemps. Le marché semble remonter légèrement. B.HERY a effectué des travaux d'entretien dans les peupleraies.

FUTUR CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE

Un partenariat entre le futur centre culturel communautaire et la bibliothèque médiathèque de Monchy-Lagache peut permettre des compromis au niveau du personnel et du financement. Une remise à plat du mode de fonctionnement de la bibliothèque communale serait nécessaire. M.CAPON souhaite que le Conseil Municipal se prononce pour donner son avis sur le devenir communautaire de la bibliothèque de Monchy-Lagache. S'il était favorable, la bibliothèque devrait alors se soumettre à certaines règles : mise en réseau, budget... La CCPH prévoit l'implantation d'une autre antenne sur son territoire.

Un élu au comité de pilotage de conception du centre culturel communautaire sera désigné lors du prochain Conseil Municipal.

PROJET DE VIDEO PROTECTION

Ce projet a été acté lors d'un précédent Conseil Municipal. M.CAPON présente les subventions possibles pour la mise en place de ce projet. Une demande préalable d'autorisation doit être soumise au préfet. Un dossier doit être monté qui doit expliquer les raisons de la mise en place d'une prévention de la délinquance : dépôts de plaintes, réclamations... Le taux de subventionnement est au maximum de 50%. Le projet est évalué à 4000-5000€.

MISE EN PLACE IAT ET IEMP

Le principe de mise en place d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) et d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures (IEMP) est accepté à l'unanimité.

M.RIGAUX, Maire, prendra les arrêtés correspondants.

VOTE DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR 2011

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 2500€ pour le CCAS de la commune.

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention une contribution de 237,76€ pour la SPA.

Le vote des subventions 2011 aux associations est remis au prochain conseil municipal.

DEMANDE D'UN EMPLACEMENT COMMUNAL POUR VENTE DE FRUITS ET LEGUMES

M.RIGAUX expose la demande de M.BOULOGNE qui souhaite vendre une demi-journée par semaine des fruits et légumes dans la commune. P.LEVERT rappelle qu'il existe déjà plusieurs offres similaires à Monchy-Lagache et dans les environs.

Par 10 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal refuse l'offre de M.BOULOGNE.

QUESTIONS DIVERSES

M.RIGAUX signale que M.LORAIN du SAPH propose les services d'une entreprise pour l'étude de la mise en place d'un assainissement non collectif à Monchy-Lagache.

P.LEVERT fait remarquer que les travaux d'abattage entrepris chez M.NAHMIAS ont dégradé le chemin dit « ch'bœuf » et qu'il conviendra de surveiller sa remise en état.

P.GOURLIN note plusieurs réclamations d'habitants de Flez et du centre de la commune concernant des vitesses excessives et les nuisances sonores engendrées notamment sur les pavés. Des solutions qui pourraient être envisagées : dos d'âne, remplacement des pavés.

D.RIGOLIN se charge de faire faire des devis pour la remise en état des portes des vestiaires du stade de football et du chalet Primevère.

M.RIGAUX note que la circulation devra être canalisée aux abords de l'église.

Y.BRESOUS rappelle qu'il était prévu de fêter en 2011 le rebond du 25^{ème} anniversaire du Jumelage avec Dunzweiler. Le Comité de Jumelage n'a pas les moyens financiers pour accueillir les Allemands le 15 mai sans l'aide de la commune. Actuellement, seule une dizaine de familles est susceptible de les recevoir. M.CAPON propose que le Comité de Jumelage, association loi 1901, se réunisse en assemblée générale et de dissoudre l'association s'il est fait constat de carence. Y.BRESOUS doit confirmer aux Allemands la date du 15 mai pour leur venue dans la commune.

M.CAPON suggère l'ouverture des douches du stade de football une fois par semaine à certaines personnes de la commune qui le souhaiteraient.

E.BOURSIN signale que la commune n'a plus de piéteur assermenté depuis le départ de P.DUBOIS.

Levée de séance à 23h30

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Jeudi 7 Avril 2011 à 20 Heures**

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN - Y.BRESOUS - O.BLERIOT – M.BOUTILLIER – JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMAN

Absent avec pouvoir : M.CAPON retenu en réunion de bureau communautaire (JF GOURDIN)

Absent excusé : D.RIGOLIN

Secrétaire de Séance : O.BLERIOT

Le compte-rendu de la séance précédente du 9 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

L'approbation du compte administratif 2010, de l'affectation des résultats et du compte de gestion 2010 est reportée à la prochaine séance de conseil municipal.

FIXATION DU MONTANT DE SUBVENTION PAR LA COMMUNE AU TITRE DU FISAC

Le Maire, M.RIGAUX, propose que la Commune attribue une aide financière en 2011 au titre du FISAC aux 3 premiers commerçants ou artisans qui présenteraient un projet pour rénover leur vitrine ou moderniser leur outil de travail. Cette aide de 500€ maximum ne pourra dépasser 10% du coût total du projet et ne pourra être attribuée qu'une seule fois à chaque artisan ou commerçant pendant les trois années pendant lesquelles elle sera mise en place (2011 à 2013).

Cette proposition est approuvée par 12 voix pour et 2 abstentions.

Certains conseillers ont soulevé le cas de la supérette PROXI qui ne semble pas pouvoir solliciter une aide au titre du FISAC, mais pourrait éventuellement bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Un dossier a été déposé à la sous-préfecture de PERONNE au titre de la DETR 2011. Il concerne la mise aux normes (eau, électricité, assainissement) et l'aménagement d'une partie du garage Trincart. D'un côté, sont prévus des toilettes accessibles aux handicapés, une douche et 2 ou 3 vestiaires avec un ballon d'eau chaude, de l'autre, un lieu de stockage pour les produits d'entretien de la commune. La réfection de la toiture n'est pas prévue dans l'immédiat.

Une rampe permettra d'accéder au local de stockage avec un diable.

Coût prévu : 38000€ HT

Subvention prévue au titre de la D.E.T.R. 2011 : 11300€ (30%)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet qui lui a été présenté et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

JF GOURDIN s'interroge sur l'utilisation future de l'autre partie du garage Trincart.

C.CHASSAGNOUX précise que l'ADMR est à la recherche d'un local plus grand que celui qu'elle occupe actuellement et que l'association est prête à payer un loyer plus élevé que le loyer actuel.

TRAVAUX DU CENTRE BOURG

Certains chemins recouverts de sable jaune sont à refaire en raison d'un mauvais dosage.

Une petite marche devrait être faite pour corriger la pente d'une marche de l'église.

Les raccords des enrobés ne sont pas satisfaisants.

Les plantations devraient être faites avec 4 semaines de retard sur le planning prévu, ce qui pourrait compromettre leur reprise. Dans le cahier des Clauses Techniques Particulières, il est précisé dans le chapitre concernant les principes généraux de plantation : l'entretien de 2 ans jusqu'à la réception définitive et la garantie de reprise de 2 ans.

P.LEVERT demande s'il est possible que l'entrée de la sacristie soit refaite avec un enrobé afin d'éviter les poussières de sable.

J.HAPPE demande si la « place handicapés » peut être marquée uniquement au sol et non par un panneau comme actuellement, ce qui est assez disgracieux.

M.RIGAUX fait remarquer que les potelets devant la mairie n'ont pas été posés de niveau et que ce travail devrait être refait.

**SUITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Jeudi 7 Avril 2011 à 20 Heures**

PLU

La Chambre d'agriculture devrait fournir un schéma présentant les projets des agriculteurs de la commune. Ce document sera ensuite revu en commission. De manière générale, les agriculteurs demandent la diminution des zones naturelles. Des réponses devront être apportées concernant des parcelles rue du Jeu de Paume et Chemin du Cubiton.

Y.BRESOUS précise qu'il revient d'une réunion de commission communautaire au cours de laquelle un planning de mise en place du PLU a été présenté, mais qu'il n'a malheureusement pas pu entendre.

La modification de l'avenant n°1 des travaux du Centre Bourg est acceptée à l'unanimité (montant du marché : 196270,38€ HT, montant de l'avenant : 30047,13€ HT, montant total des travaux : 226317,51€ HT).

ASSAINISSEMENT

La modification du schéma directeur d'assainissement de la commune et son inscription en zonage d'assainissement non collectif est acceptée à l'unanimité.

La réalisation de ce schéma d'assainissement est confiée à la société AXECO pour un montant de 800€ HT correspondant à l'élaboration du dossier de zonage auquel s'ajoutent des coûts de reprographie pour un montant de 650€ HT et d'accompagnement au cours de l'enquête publique pour un montant de 1800€ HT.

L'adhésion de la commune de Pithon au Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois pour la compétence « assainissement non collectif » est acceptée à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR L'ANNEE 2011

La contribution communale au SIVOS de la région de Péronne pour l'année 2011 qui s'élève à 1161,46€ est adoptée à l'unanimité.

Les subventions 2011 aux associations telles que définies dans le tableau suivant sont adoptées à l'unanimité.

INTITULE	Pour mémoire montants votés en 2010	Montants votés en 2011
Familles Rurales	1300	2000
Comité de Jumelage	540	1500
Gymnastique Volontaire	500	600
Tennis-Club	0	400
Les Aînés Ruraux	450	450
A.D.M.R.	600	650
Amicale des 2 Etangs	600	600
Section des ACPG -CATM	200	300
ACPG-Scolaires	500	0
Coopérative scolaire	900	1000
La Vie Libre	100	100
AS. Valentin HAUY	50	50
Alcool assistance	50	50
Comité des Fêtes	1500	1500
Association des Jeunes de Monchy-Lagache	400	800
SOMME TOTALE	7690	10000

QUESTIONS DIVERSES

J.HAPPE fait le point sur la rentrée scolaire 2011. La fermeture d'une classe du RPI de Monchy-Lagache est annoncée. Des précisions concernant la fusion possible du SISCO de Monchy-Lagache Tertry Devise et de celui d'Athies Ennemain pourraient être apportées par le sous-préfet lors d'une réunion qui aura lieu le mercredi 13 avril. P.LEVERT fait part de son souhait d'obtenir le compte-rendu de réunion de conseil municipal plus rapidement, au plus tard en même temps que la convocation au conseil suivant.

Levée de séance à 23h00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 20 Avril 2011 à 20 Heures**

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN - Y.BRESOUS - O.BLERIOT – M.BOUTILLIER – M.CAPON – JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX - P.GOURLIN – J.HAPPE - P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN - D.WILLEMANN
Absent avec pouvoir : JF GOURDIN (M.CAPON)
Absent excusé : D.RIGOLIN
Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

Le compte-rendu de la séance précédente du 7 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 & AFFECTATION DES RESULTATS

**EXECUTION DU BUDGET 2010
RESULTAT DE L'EXERCICE 2010**

C.CHASSAGNOUX présente le compte administratif selon le détail ci-dessous :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	533253,10	565907,00	1099160,10
	Titres de recettes émis	252492,60	402035,41	654528,01
DEPENSES	Autoris. budgétaires totales	533253,10	565907,00	1099160,10
	Mandats émis	221222,06	344197,19	565419,25
Résultat année	Excédent	31270,54	57838,22	89108,76
	Déficit			
Restes à réaliser	Excédent	137185,00		
	Déficit	308067,70		170882,70
Résultat reporté	Excédent	3279,41	190663,25	193942,66
	Déficit			
Résultat cumulé	Excédent		248501,47	112168,72
	Déficit	136332,75		

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET FIN 2010

	Résultat clôture 2009	Part affectée investissement	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Résultat clôture 2010
INVESTISSEMENT	3279,41		31270,54	-170882,70	34549,95
FONCTIONNEMENT	196101,84	5438,59	57838,22		248501,47
TOTAL	199381,25	5438,59	89108,76	-170882,70	283051,42

M.CAPON souhaiterait l'éclatement de plusieurs articles pour davantage de lisibilité. Il souligne les économies faites dans la section de fonctionnement, notamment au niveau des charges salariales.

En l'absence de M. le Maire et sous la présidence d'Élisabeth BOURSIN, le Compte Administratif 2010 est approuvé à l'unanimité (13 voix).

AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Les résultats 2010 sont affectés de la façon suivante :

L'excédent cumulé en fonctionnement est de 248501,47€.

L'excédent cumulé en investissement est de 34549,95€.

Le total cumulé des restes à réaliser est déficitaire de 170882,70€.

Le besoin de financement en investissement est donc de : 170882,70 – 34549,95 = 136332,75€.

La somme affectée à l'article 1068 en recettes d'investissement est de 136332,75€.

248501,47 – 136332,75 = 112168,72€.

L'affectation des résultats 2010 est approuvée à l'unanimité (14 voix).

COMPTE DE GESTION 2010

Le Compte de gestion 2010 est également approuvé par 14 voix pour.

BUDGET 2011 ET TAUX D'IMPOSITION 2011 présentés par C.CHASSAGNOUX**Section de fonctionnement** : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **586851€**

avec reprise d'une partie de l'excédent fin 2010 de 10955€ (une somme de 101213€ étant affectée en section d'investissement)

côté dépenses : 167400€ de charges à caractère général - 104200€ de charges de personnel - 134700€ de charges de gestion, de cotisations-contributions & subventions - 7500€ de charges financières - 500€ de charges exceptionnelles - 69338€ d'atténuations de produits - 101213€ de virement vers la section d'investissement - 2000€ de dépenses imprévues**contributions** : 98500€

SISCO MONCHY-TERTRY-DEVISE : 94200€ - SIVOS de la région de PERONNE : 1200€ (inscription au budget, pas de fiscalisation) - Syndicat de la rivière OMIGNON : 3100€

cotisations : 1500€

Association des Maires de la Somme : 210€ - Groupement paroissial : 764€ - S.P.A. ROUVROY : 240€ - C.A.U.E : 30€ - Syndicat forestier de l'Aisne : 15€ - Groupement sylvicole : 20€ - divers : 221€

subventions : 10000€**côté recettes** : 50€ d'atténuation de charges - 19610€ de produits des services - 302305€ d'impôts & taxes - 143815€ de dotations & participations - 7500€ d'autres produits de gestion courante - 1403€ de produits financiers - soit 474683€ de recettes de l'année + 112168€ d'excédent reporté de l'exercice précédent**Section d'investissement** : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **406050€**• **côté dépenses** : 11120€ de remboursement de capital d'emprunts - 394930€ de travaux & acquisitions**côté recettes** : 20000€ de FCTVA - 136332€ d'affectation de résultats - 148505€ de subventions - 101213€ d'autofinancement - virement de la section de fonctionnement -

Intitulé des taxes	Taux 2010	Taux 2011	Bases d'imposition 2011	Produit correspondant
Taxe d'habitation	6.64%	14.91%	497800	74222
Taxe foncière (bâti)	9.13%	9.13%	816400	74537
Taxe foncière (non bâti)	22.34%	23.42%	89100	20867
CFE		13.77%	897200	123544
				293170

Le budget 2011 et les taux d'imposition 2011 ont été votés à l'unanimité (14 voix).

Lors de sa séance du 24 novembre 2010, le Conseil municipal avait décidé d'acheter la parcelle de terrain cadastrée section ZT n°23, mise en vente par Maître Jacques LEMOINE de VERMAND pour le compte des successeurs de Monsieur Charles BOURBIER moyennant le prix de 36000€ (trente-six mille euros) tous frais compris. Or, lors du compromis de vente, le prix négocié a été de 36000€ sans les frais d'acquisition qui s'élèveront approximativement à la somme de 1200€. A l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier les termes de la délibération initiale pour tenir compte des frais d'acquisition.

POINT SUR LA RENTREE 2011

Lors de la réunion du 13 avril à Péronne, le sous-préfet, Jean-Marc Bassaget, a confirmé la fermeture d'une classe du RPI Monchy-Lagache Tertry Devise et la création d'un nouveau RPI à la rentrée 2011.

A court terme, les RPI de Monchy-Lagache Tertry Devise et Athies Ennemain devraient être dissous pour former un nouveau RPI regroupant les communes de Monchy-Lagache Tertry Devise et Athies, la commune d'Ennemain rejoignant le regroupement de Saint-Christ-Briost.

J.HAPPE fait part de quelques réflexions au sujet de la création de ce nouveau RPI :

- la commune d'Athies ne propose ni cantine, ni garderie
- quelles représentations seront proposées par commune ?
- où sera le siège du secrétariat du SISCO ?
- qui aura la présidence du SISCO ?
- qu'en sera-t-il de sa gestion financière ?

Il n'a pas été présenté de calendrier lors de la réunion du 13 avril. La décision définitive de fermeture de classe doit intervenir le 3 mai. Ensuite, il faudra envisager une réunion du Conseil Municipal ou du groupe de réflexion sur l'avenir du groupe scolaire.

Si le regroupement avec la commune d'Athies ne se réalisait pas, l'effectif d'une classe pourrait atteindre 32 élèves (cycle 3 : CE2, CM1, CM2). La création d'un RPI avec des communes extérieures à la CCPH n'est pas à exclure alors que les bases d'un futur RPC dans le centre du canton semblent déjà jetées.

Par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal refuse la fermeture d'une classe du RPI Monchy-Lagache Tertry Devise.

QUESTIONS DIVERSES

M. RIGAUX propose aux membres du Conseil Municipal de venir se recueillir sur la tombe de Laurence le mardi 24 mai à 17 heures, jour anniversaire de son décès il y a un an. Il informera la famille de Laurence de cette intention.

M. CAPON informe les membres de la commission information qu'une réunion ayant pour objet l'approbation de la maquette de l'édition 2011 de « Notre Village » se tiendra le mardi 3 mai à 18h30.

P.LEVERT rapporte les réclamations de riverains de la rue de Tertry concernant des nuisances sonores : avions larguant des parachutistes, mini motos...

P.VANDEROSIEREN demande s'il est possible de barrer le chemin venant de Tertry et qui mène aux étangs car il est emprunté par de nombreux engins motorisés (quads, motos...). L'interdiction de ce chemin aux véhicules motorisés pourrait être envisagée.

P. GOURLIN signale des poteaux mal implantés sur le circuit de l'« Eau Mignonne ».

E.BOURSIN note qu'elle a regretté que, dans un article du journal paroissial concernant l'AJML, il n'ait pas été fait mention de l'aide financière substantielle apportée par la commune à cette association.

M.CAPON rappelle qu'une présentation des ENT (Espaces Numériques de Travail) a eu lieu à l'école de Voyennes le 14 avril. Pour chaque projet pédagogique présenté, la CCPH s'engage à verser une subvention de 50% du montant restant à la charge des communes (le FEDER pourrait donner une aide de 30 à 40%). J.HAPPE estime que le comité de réflexion sur l'avenir du groupe scolaire devra travailler sur 3 sujets: la refonte d'un nouveau SISCO, l'avenir de l'école (RPI ou RPC), le développement des nouvelles technologies informatiques.

Levée de séance à 22h15

Page 9/14

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 1er JUIN 2011 à 20 Heures**

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN - Y.BRESOUS – JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE - P.LEVERT - D.RIGOLIN - P.VANDEROSIEREN

Absent avec pouvoir : M CAPON (JF GOURDIN) - M.BOUTILLIER (P GOURLIN) - C.CHASSAGNOUX (E.BOURSIN) - D.WILLEMANN (M.RIGAUX)

Absent excusé : O.BLERIOT

Absent : JF CARBONNAUX

Secrétaire de Séance : Y.BRESOUS

Le compte-rendu de la séance précédente du 20 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

Point sur les travaux du Centre Bourg et leur poursuite par l'aménagement d'un parking pour les usagers du Foyer rural : choix de l'entreprise, demandes de subvention (D.RIGOLIN)

Un rendez-vous est prévu semaine 23 avec M.LEDOUX du cabinet EGIS pour la levée des réserves sur les travaux du Centre Bourg : chemin en sable, trous dans les enrobés, marche de l'église, plantations des deux ronds-points garanties deux ans contractuellement...

P.VANDEROSIEREN demande s'il ne serait pas nécessaire d'installer de petites bordures pour éviter à la terre de raviner.

Les membres de la commission urbanisme se sont réunis le 12 mai pour analyser les offres relatives à l'aménagement d'un parking pour les usagers du Foyer rural. La valeur technique, le prix de la prestation, l'historique des travaux réalisés dans la commune ont été évalués pour les 5 devis présentés. La société EIFFAGE a été retenue. Une première réunion de travaux devrait avoir lieu entre le cabinet EGIS, l'entreprise EIFFAGE et les membres de la commission urbanisme. D.RIGOLIN demande aux conseillers de réfléchir aux travaux à effectuer afin d'établir un cahier des charges le plus précis possible.

Une demande d'aide de l'Etat au titre des amendes de police pour l'aménagement du parking est adoptée à l'unanimité.

M.RIGAUX a contacté D.DUBOIS et S.DEMILLY. Une demande d'aide financière leur sera adressée.

Travaux d'aménagement du garage Trincart : demande de subvention (D.RIGOLIN)

Les tranchées d'assainissement devront être réalisées avant l'aménagement du parking.

Un aménagement pour le lavage du tracteur communal est à prévoir. Dans le cadre du dispositif d'IDEAL, la commune sollicitera du Conseil Général une subvention pour les travaux d'aménagement du garage Trincart.

Autres travaux en cours ou prévus :

Portes des vestiaires du stade de football et grilles des toilettes publiques : les travaux par l'entreprise TCS sont prévus semaine 23 ou 24

Y.BRESOUS demande s'il est possible de rénover les toilettes du stade de football. L'intervention d'un artisan semble indispensable.

La chaudière de l'école maternelle vient d'être changée.

Point sur le PLU : modification du périmètre de protection

Dans le cadre de l'étude d'élaboration du PLU, le périmètre de protection aux abords de l'église, révisé selon la proposition faite par le service départemental d'architecture et du patrimoine en mai 2010, a été amendé par délibération du 15 septembre 2010. Des parcelles ont été ajoutées au périmètre modifié. Après vérification par l'architecte des bâtiments de France, il s'avère qu'il n'y a pas de lien visuel entre l'église et les parcelles en question. Les ajouter à la proposition de périmètre de protection modifié n'est pas nécessaire et cela ne fait qu'ajouter des contraintes sur des parcelles qui n'engendrent pas de problèmes de co-visibilité avec l'église.

A l'unanimité, le conseil décide d'annuler la délibération prise le 15 septembre 2010 et visée par la sous-préfecture de Péronne le 24 septembre 2010 et d'émettre un avis favorable à la proposition de périmètre de protection modifié initiale faite par le service départemental d'architecture et du patrimoine en mai 2010.

M. RIGAUX et P.GOURLIN ont réalisé un plan mettant en évidence les directions de fuite des eaux pluviales dans la commune. Ce plan a été communiqué à la CCPH.

Y.BRESOUS rappelle que la commission PLU attend toujours des précisions sur les contraintes et caractéristiques des zones de loisirs.

M.RIGAUX informe que M.HENRY refuse que soit supprimé le périmètre existant autour de son exploitation agricole.

Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Somme

La commune de Monchy-Lagache est concernée par ce projet qui envisage la fusion du SIAEP de Monchy-Lagache Tertry avec ceux de la région d'Athies et de Croix-Moligneaux et la fusion du SIER de Roisel avec celui d'Hattencourt.

**SUITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 1er JUIN 2011 à 20 Heures**

Point sur la rentrée scolaire 2011

M.RIGAUX a rencontré le sous-préfet qui le recevra avec M.FENOT et les membres du bureau du SISCO ce lundi 6 juin à 11 heures à Péronne.

J.HAPPE rappelle la fermeture de la classe de Devise à la rentrée prochaine et le départ des élèves d'Ennemain pour le RPI de Saint-Christ-Briost. Une réunion éternisant ces changements a eu lieu à l'Inspection Départementale.

Le 20 juin, une réunion d'information sur l'organisation du nouveau RPI Monchy-Lagache Tertry Devise Athies aura lieu avec les parents d'élèves à Devise.

J.HAPPE apporte d'autres précisions : départ de J.NAUDOT, enseignant d'Athies, suppression de la journée de décharge de MA BRESOUS. Concernant ce dernier point, J.HAPPE aurait souhaité un moratoire d'une année prévu en cas de fermeture d'une classe.

Plusieurs points ont déjà été soulevés :

- ◆ Transports : suppression de l'arrêt de la Cabourerye reporté au Café du Carrefour, temps de restauration des élèves de Tertry réduit à 37 mn (les contrats de transports scolaires devant être renégociés en 2012, cette organisation sera revue l'année suivante)
- ◆ Organisation pédagogique : 1 maternelle à Athies (17 élèves), 1 maternelle à Monchy-Lagache (22 élèves), 1 classe de CMI-CM2 (28 élèves) et 1 classe de CE1-CE2 à Monchy-Lagache, 1 classe de CP-CE1 à Athies
- ◆ Garderie-Cantine
- ◆ Elargissement du SISCO de Monchy-Lagache Tertry Devise ou suppression des 2 SISCO existants et refonte totale
- ◆ Répartition des représentants de chaque commune
- ◆ Siège social du SISCO et de son secrétariat
- ◆ Budget
- ◆ Participation de la commune d'Athies au SISCO de septembre à décembre
- ◆ Baisse probable de la contribution de la commune de Monchy-Lagache

J.HAPPE rappelle le projet d'investissement du SISCO qui souhaite développer l'usage des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education) au sein de notre école primaire et va acquérir un TBI, 1 portable de pilotage, 5 portables et 1 classe mobile pour un coût de 4553€ HT. Le coût de fonctionnement de l'ENT pour 25 élèves sera de 212€ par an.

Vente de peupliers (JF GOURDIN)

La parcelle de peupliers de 5h80 mise en vente par la commune le 19 mai par l'intermédiaire du Groupement Sylvicole de l'Aisne a trouvé acquéreur à 23000€. JF GOURDIN précise que l'espèce Robusta n'offre que peu de débouchés. En 2007, la commune a vendu des peupliers à 40€ le m³, en 2008 entre 33 et 34 € le m³ et en 2010, à environ 28€ le m³.

En prévision de la future plantation, les têtes devront être brûlées ou broyées afin de laisser un terrain propre. Si l'exploitation se faisait cet été, les conditions étant exceptionnelles actuellement, il faudrait songer à repeupler au printemps 2012.

D'autres petits lots sont encore à vendre.

M.RIGAUX fait part de la visite de M.NAHMIAS qui souhaite savoir si certains arbres sont sur sa propriété ou sur le terrain communal et qui déplore que des quads empruntent fréquemment une servitude sur son terrain.

Inventaire des chemins ruraux

M.CAPON s'est proposé pour dresser l'inventaire des chemins ruraux de la commune et de leur état. Il sera aidé par M.RIGAUX, P.GOURLIN et E.BOURSIN.

Décision modificative

Le solde d'exécution 2010 de la section d'investissement n'ayant pas été reporté au budget 2011, le conseil décide à l'unanimité d'ajouter la somme de 34550€ à l'article 001 en recettes de la section d'investissement de ce budget.

Achat de tickets de manège

Le conseil décide à l'unanimité d'allouer la somme de 660€ pour les forains lors de la fête communale de juin 2011.

Convention de participation annuelle au loyer du presbytère d'Athies

La convention de participation annuelle au loyer du presbytère d'Athies établie en l'an 2000 pour une durée de dix ans étant arrivée à expiration fin 2010, le conseil décide à l'unanimité de verser sur le compte de l'Association Diocésaine, paroisse d'Athies, une participation financière annuelle au loyer du presbytère d'Athies à hauteur d'1€ par habitant et par an (743 habitants actuellement) à condition que celle-ci cesse dès le départ du prêtre, les dispositions établies étant révisables en fonction de la situation du moment, après la période de 5 ans, durée d'établissement de cette convention.

Rétrocession d'une concession

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la rétrocession de la concession de Mme Maryline JUBE et à signer les documents permettant de la réaliser, à charge pour lui de l'attribuer ensuite à Mademoiselle Nadège CERESER.

Questions diverses

M.RIGAUX informe le conseil de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique dans la commune : renforcement du réseau Hameau de Flez.

M.RIGAUX informe le conseil qu'il a interpellé France Telecom/Orange au sujet des problèmes de réception téléphonique rencontrés sur la commune. La société de téléphonie mobile s'est engagée à faire une étude.

M.RIGAUX informe le conseil qu'il a reçu confirmation de l'organisation du rallye Les Routes Picardes les 16 et 17 juillet prochains. Ce rallye empruntera certaines voies communales.

Suite à la demande de M.VILLAIN, l'ensemble du conseil accepte qu'il installe sa friterie en haut de la rue des Charrons les samedis et dimanches (sauf pendant la fête communale) pendant 6 mois jusqu'à 22heures sous condition de laisser l'endroit propre.

P.VANDEROSIEREN rapporte les réclamations d'habitants de la commune concernant l'herbe qui pousse dans les caniveaux.

Levée de séance à 22h30

MANIFESTATIONS ORGANISEES 2^{ème} semestre 2011



AOÛT 2011 : Dimanche 21 : concours de pêche des « 6-18ans » organisé par l'Amicale des 2 étangs.
Dimanche 28 : ball-trap organisé par la Société de chasse de Monchy-Lagache au pas de Tir lieudit "Bosse de Laby".

SEPTEMBRE 2011 : Samedi 17 et dimanche 18: journées du patrimoine.

OCTOBRE 2011 : Samedi 08 et Dimanche 09 : Opération Brioches organisées par les Papillons Blancs ADAPEI 80 (Autorisation préfectorale du 24 janvier 2011).
Samedi 15 : loto quine organisé par l'Olympique de Monchy.
Samedi 29 : soirée Halloween organisée par l'AJML.

NOVEMBRE 2011 : Samedi 5 : loto quine organisé par l'Amicale des 2 étangs.
Vendredi 11 : cérémonie du Souvenir & repas des aînés offert par la commune.
Samedi 19 : 2ème bourse aux jouets et aux livres organisée par le Comité des Fêtes.
Dimanche 27 : loto quine organisé par le Club des Supporters.

DECEMBRE 2011 : Samedi 3 : animations pour le Téléthon.
Samedi 10 : Arbre de Noël organisé par le Comité des Fêtes.
Samedi 17 : Concert de Noël en l'église Saint-Pierre avec le Groupe Vocal du Sud Artois organisé par le Comité des fêtes. Le Groupe Vocal du Sud Artois est composé de 60 choristes hommes et femmes issus de 25 communes différentes. Il est accompagné par des musiciens formés au sein de l'Association Loisirs Animation Formation de Metz-en-Couture. Il fêtera ses 20 ans d'existence en juin 2012. Il compte actuellement à son répertoire plus de 150 chansons du folklore français ainsi que des chansons à texte de chanteurs connus (Brel, Brassens, Ferrat, Chedid, ...)

AVIS DE FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront exceptionnellement **fermés le vendredi 26 août 2011 à 11 heures.**

L'agence postale communale sera fermée **les lundis 29 août 2011 et 5 septembre 2011.**

POINT PLAN LOCAL D'URBANISME.

Afin de répondre aux questions de certains de nos administrés, en concertation avec la Communauté de communes, nous vous informons des étapes franchies et de celles restant à franchir pour l'élaboration et l'adoption de notre PLU communal.

Les documents graphiques (plans de zonages du territoire) ont été validés fin mai 2011 par les commissions de travail communale et communautaire. Le cabinet d'études LEDEZ & LEGENDRE en a été destinataire afin de rédiger les pièces administratives du PLU devant justifier le zonage retenu de chaque secteur et sa réglementation correspondante. Début septembre 2011 : La Communauté de Communes nous fera parvenir un projet de PLU complet avec le projet de règlement.

La Communauté de communes sera alors en mesure de lancer la phase de consultation obligatoire des instances communale, communautaire, supra communales et supra communautaires:

- Avis de la commission des sites pour le dossier de PLU.
- Avis sur le projet de PLU par le conseil municipal.
- Arrêt du projet de PLU par le conseil communautaire.
- Avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

Ensuite, l'ensemble du dossier de PLU devra être transmis pour avis aux personnes publiques associées (chambres consulaires, région, département...) pour une durée de 3 mois.

L'enquête publique, où chacun pourra faire part de ses diverses demandes, notamment les particuliers, aura lieu, au plus tôt, au cours du 1^{er} trimestre 2012. Un commissaire enquêteur indépendant, nommé par le tribunal administratif, prendra en compte les remarques de chacun lors des permanences en mairies et sur le registre d'enquête publique.

SISCO ATHIES DEVISE MONCHY-LAGACHE TERTRY
Vente des tickets de cantine et garderie

La vente des tickets de cantine et garderie reprendra à **partir du lundi 22 août** au secrétariat de mairie de Monchy-Lagache.

Les tickets sont vendus à l'unité au prix de :

3,80€ pour un ticket de cantine

1,50€ pour une séance de garderie (7h30 à 9h ou 16h30 à 18h)

2,00€ pour les 2 séances de garderie (matin et soir) dans la même journée

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi de 14h à 17h

Mardi de 14h à 19h

Mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

OPAH : RAPPEL

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale a été lancée en fin d'année 2009 par la Communauté de communes du Pays Hamois, elle a pour objectif une amélioration du parc de logements privés des 18 communes. Pour y parvenir, un dispositif incitatif à destination des propriétaires et des actions coercitives ciblées sur le territoire ont été mis en place en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), nous vous prions de trouver ci-dessous les dates des prochaines permanences de l'OPAH du pays hamois, représentées par la société PAGE 9, pour le 2^{ème} semestre 2011.

Jeudi 1er septembre 2011 de 14h00 à 16h00 Mairie de Ham.

Jeudi 6 octobre 2011 de 14h00 à 16h00 Mairie de Monchy Lagache.

Jeudi 3 novembre 2011 de 14h00 à 16h00 Mairie d'Eppeville.

Jeudi 1er décembre 2011 de 14h00 à 16h00 Mairie de Matigny.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2011.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2011, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales à venir, au plus tard à cette même date.

PIECES A PRODUIRE A L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché à la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la **présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité** ; L'attache avec la commune de résidence peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (**avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.**).

TRI SELECTIF : RAPPEL

N'oubliez pas de trier vos déchets : **sac bleu pour tout ce qui est papier – carton – journaux et sac jaune pour les bouteilles en plastique et les conserves.**

La collecte se fait alternativement (une semaine sac bleu et une semaine sac jaune selon le calendrier qui vous a été distribué)

Les rouleaux de sacs sont à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le calendrier du tri sélectif a été déposé dans chaque boîte aux lettres. Conservez-le précieusement. Il comporte également les dates de passage pour le ramassage des encombrants et des déchets verts.

Par ailleurs il a été constaté que certaines personnes sortaient systématiquement leurs sacs. Il n'est pas nécessaire de les sortir chaque semaine, attendez que vos sacs soient remplis.

FISAC (Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) : RAPPEL

La Communauté de Communes du Pays Hamois est porteuse de ce projet, à laquelle participe et abonde notre Commune (voir page 4 & 6 du présent document). Il concerne entre autre la modernisation de l'outil de travail pour chaque Commerçant ou Artisan du Village (à l'exception des Auto-entrepreneurs et Professions libérales), et vient enfin d'obtenir l'accord de l'État.

Une nouvelle réunion d'information a leur intention est initialisée à SANCOURT Salle polyvalente le 29/08 à 17h00.
Merci d'en prendre bonne note.

REMERCIEMENTS.

Comme prévu, à partir du 1^{er} septembre, Dorine Gulrich me remplacera à la bibliothèque- médiathèque. Je tiens à remercier, les habitants du village pour leur accueil, Micheline, Pascale et Sandra pour leur soutien et leur gentillesse, le Conseil municipal et l'Équipe enseignante pour sa confiance. J'ai apprécié combien la municipalité est soucieuse du bien-être de ses habitants. Anne-Sophie Rigaux.

LE GAZ arrivera à Monchy Lagache...

La Commune, s'est rapprochée de la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme (FDE 80) afin de pouvoir bénéficier d'un réseau de distribution de gaz.



A l'issue de l'appel d'offres mené par la FDE80, la SICAÉ de la Somme et du Cambrasis a été retenue en tant qu'opérateur gazier et a signé le 17 juin 2010 un contrat de concession sur 68 communes dont notre commune avec la FDE 80 pour assurer la desserte en gaz.

La SICAÉ de la Somme et du Cambrasis, distributeur d'électricité depuis près de 100 ans a obtenu en Juin 2007 l'agrément d'opérateur gazier du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable.

La SICAÉ a déjà signé plusieurs contrats de concession et a été retenue au total pour assurer la desserte en gaz de 120 communes situées dans le département de la Somme.

La SICAÉ a construit ses premiers réseaux de distribution de gaz naturel et de propane dans les communes de Contoire-Hamel, Mézières-en-Santerre, Gentelles, Combles, Sailly-Saillisel, Herbécourt et Vrély. Au cours de l'année 2011 la SICAÉ

alimentera 5 communes supplémentaires avec au total près de 20 kms de réseau neuf construit et environ 400 clients.

La SICAÉ a la volonté d'apporter un service même sur les communes les plus rurales et donc à Monchy Lagache et ceci dans une optique d'aménagement du territoire.

A ce titre et toujours en concertation avec la commune, la SICAÉ organisera différentes démarches afin de mener à bien ce projet : organisation de réunions publiques, envoi de courriers informatifs, entretiens individuels téléphoniques ou physiques, études comparatives énergétiques, tenues de permanence en Mairie...

Le gaz est une réelle opportunité pour notre commune que nous devons saisir et c'est ensemble que nous pourrions voir ce projet aboutir.

La SICAÉ reviendra vers nous rapidement pour nous apporter les premières informations en vue de l'organisation d'une réunion publique d'information à laquelle vous serez tous conviés.

Si dès à présent, pour une installation courant 2^{ème} semestre 2012, vous êtes intéressés par un raccordement au Gaz sur le réseau de distribution et la pose d'un compteur où vous ne paierez que l'énergie réellement consommée pouvant aller jusqu'à 40% moins chère par rapport à la cuve privée traditionnelle en milieu rural, vous pouvez contacter Marie-Line BARRY au 03 22 84 80 90 ou poser vos questions à l'adresse courriel suivante : info-gaz@sicaesomme.fr

Informations complémentaires sur : http://www.sicaesomme.fr/site/gestionnaire/g_gaz_commune.php



A l'heure du bouclage de notre « ACTU-MONCHY n°11 » nous apprenons le décès de Mme Brigitte DUPARCQ.

Présidente de l'Association locale de « Familles Rurales » depuis 50 ans dans notre village, chacun d'entre nous la connaissait et l'appréciait.

MERCI pour ses actions d'animations de notre territoire rural et pour celles auprès de nos enfants.